

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 066-216602128-20220620-57\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2022

Présents : Marc MEDINA, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Guy ROUQUIE donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA, Monique DEYRES donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Pierre FAGET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Benoît TRISTANT, Romain ALBERT donne pouvoir à Jean LANCELLA, Emma SABATE donne pouvoir à Agnès BLED, Damien CLET donne pouvoir à Christophe CLARET, Pierre PAGNON donne pouvoir à Michèle CONDOMINES, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Virginie PORTEILS, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Emilie MONTANES

En exercice : 27

Présents : 15

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.057/2022

#### Budget de la ville 2022 : attribution d'une subvention à l'association «Savate Boxe Académie»

Monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, informe l'assemblée, que lors du conseil municipal en date du 21 mars 2022, il a été voté l'attribution des subventions aux associations, pour l'année en cours. Néanmoins, le dépôt tardif du dossier de demande de subvention de l'association «Savate Boxe Académie» n'avait pas permis son instruction. Cette demande, reçue dernièrement, a donc été traitée dans un deuxième temps par les services municipaux et la commission mixte (sport, culture, animation, patriotique).

Après étude de ce dossier, monsieur Sébastien CABRI propose d'attribuer à cette association, une subvention de fonctionnement d'un montant de 450€.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le budget primitif 2022 de la ville ;

VU la proposition d'attribution de subvention à cette association ;

- DECIDE d'attribuer une subvention de 450€ à l'association «Savate Boxe Académie» ;
- AUTORISE monsieur le maire, à procéder au versement de cette subvention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 22 JUIN 2022

et publication du : 22 JUIN 2022

Le maire,  
Dr Marc MEDINA

